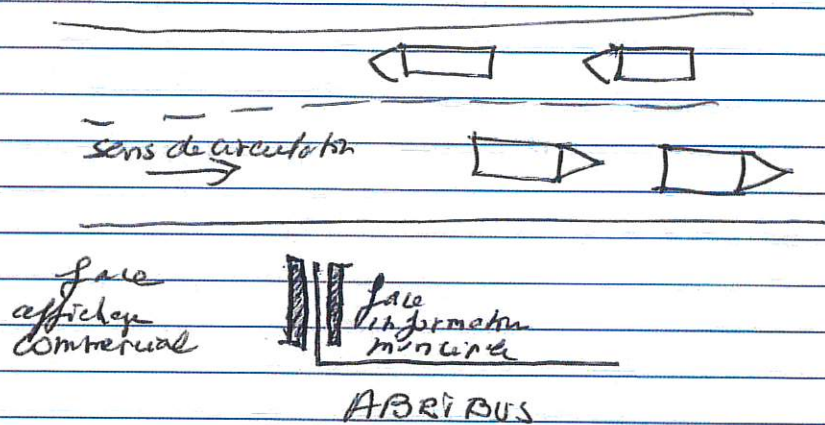


C Concernant les abribus, les personnes qui ^{qui} attendent le bus sont très vulnérables à une pollution faite d'abord pour les automobilistes.
je propose donc d'imposer dans le contrat avec les afficheurs une position imposée des abribus de la façon suivante.



Cela afin que les utilisateurs du transport en commun soit soumis à l'affichage de l'information municipale et pas à l'affichage commercial.

Je reste à votre disposition
Christophe DU BLY